

# Autonomie

## Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2019  
[www.world.physio](http://www.world.physio)





---

# Autonomie

La Confédération mondiale de la physiothérapie (WCPT) recommande que les physiothérapeutes, en tant que professionnels autonomes, aient la liberté d'exercer leur jugement professionnel et de prendre des décisions, où qu'ils exercent, au mieux de leurs connaissances et de leurs compétences et dans le cadre de leur champ d'activité.

Les physiothérapeutes exercent en tant que praticiens indépendants, ainsi qu'en tant que membres d'équipes de prestataires de services de santé, et sont soumis aux principes éthiques de la WCPT et aux codes de déontologie et de bonnes pratiques du pays dans lequel ils exercent. Ils peuvent agir en tant que praticiens de premier contact, et les patients/clients peuvent demander des services directs sans être orientés par un autre professionnel de la santé<sup>1</sup>. Les services fournis par les physiothérapeutes englobent la promotion de la santé, la prévention, l'examen, l'évaluation, le diagnostic, les interventions/traitements et l'évaluation des résultats. Ils relèvent de la responsabilité des physiothérapeutes eux-mêmes, et les décisions professionnelles que les physiothérapeutes prennent ne peuvent être contrôlées ou compromises par les employeurs, les membres d'autres professions ou d'autres personnes.

En plus de reconnaître l'autonomie des physiothérapeutes, la description de la physiothérapie fournie par la WCPT indique que l'éthique exige des physiothérapeutes qu'ils reconnaissent l'autonomie du patient/client ou du tuteur légal dans la sollicitation de ses services<sup>1</sup>.

La WCPT encourage ses organisations membres à apporter leur soutien et à œuvrer pour :

- veiller à ce que les exigences fixées en matière de formation professionnelle des physiothérapeutes débutants soient conformes aux lignes directrices de la WCPT<sup>2</sup> ;
- faire reconnaître, par les gouvernements nationaux et les autres professionnels, les physiothérapeutes comme professionnels autonomes ;
- permettre aux patients/clients d'avoir un accès direct aux physiothérapeutes et à leurs services par l'intermédiaire de l'auto-orientation ;
- mettre en œuvre de procédures qui favorisent l'autonomie responsable des physiothérapeutes<sup>3</sup>.

---

**Glossary** (<https://world.physio/resources/glossary>)

## **Autonomy**

<b>Approval, review and related policy information</b>	
<b>Date adopted:</b>	Originally adopted at the 13 <sup>th</sup> General Meeting of WCPT June 1995. Revised and re-approved at the 16 <sup>th</sup> General Meeting of WCPT June 2007. Revised and re-approved at the 17 <sup>th</sup> General Meeting of WCPT June 2011. Revised and re-approved at the 18 <sup>th</sup> General Meeting of WCPT May 2015. Revised and re-approved at the 19 <sup>th</sup> General Meeting of WCPT May 2019
<b>Date for review:</b>	2023
<b>Related WCPT policies:</b>	WCPT policy statements: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direct access and patient/client self-referral to physical therapy</li> <li>• Relationships with other health professionals</li> <li>• Regulation of the physical therapy profession</li> <li>• Reciprocity – mutual recognition</li> </ul> WCPT guidelines: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guideline for physical therapist professional entry level education</li> <li>• Guideline for the development of a system of legislation/regulation/ recognition of physical therapists</li> </ul>

## References

1. 1.World Confederation for Physical Therapy. Policy statement: Description of physical therapy. London, UK: WCPT; 2019. [www.wcpt.org/policy/ps-descriptionPT](http://www.wcpt.org/policy/ps-descriptionPT) (Access date 30 August 2019)
2. World Confederation for Physical Therapy. WCPT guideline for physical therapist professional entry level education. London, UK: WCPT; 2011. [www.wcpt.org/guidelines/entry-level-education](http://www.wcpt.org/guidelines/entry-level-education) (Access date 30 August 2019)
3. World Confederation for Physical Therapy. Policy statement: Regulation of the physical therapy profession. London, UK: WCPT; 2019. [www.wcpt.org/policy/ps-regulation](http://www.wcpt.org/policy/ps-regulation) (Access date 30 August 2019)

© World Confederation for Physical Therapy 2019